

**CONVENTION DE GESTION DE LA FORET COMMUNAUTAIRE TSOUNG - AMANDE**

Vu la loi N°94 / du 20 Janvier 1994 portant régime des Forêt de la Faune et de la pêche.

Vu le décret N° 95 / 531 DU 23 Août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.

Vu le décret N° 97 / 205 du 07 décembre 1997 portant organisation du Gouvernement.

Vu le décret N° 78 / 485 du 9 Novembre 1978 fixant les attributions des chefs des unités administratives, ainsi que l'organisation et le personnel chargé de les assister dans l'exercice des leurs fonctions, et vu les textes modificatifs adoptés par la suite.

Vu le décret N° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ portant nomination

Vu la lettre N° 2292 / 4 / MINEF / DF / CFC du 29 Juin 2001 approuvant le plan simple de gestion de la forêt Communautaire présenté par la communauté TSOUNG AMANDE.

Vu les nécessités de service.

Une convention des gestion relative à la Forêt Communautaire d'une superficie de 5000 hectares dans le domaine national est établie entre :

L'ADMINISTRATION CHARGEE des Forêts du Cameroun, représentée par Mr NANA Jean, Préfet du Département du Haut - Nyong d'une part et Mr ZAGO Augustin responsable chargée de la gestion de la forêt Communautaire de TSOUNG AMAMDE d'autre part ..Les deux parties ont convenu ce qui suit.

**ARTICLE I**

La présente convention établie entre le Ministre chargé des Forêts, représenté par le Préfet du Département du Haut - Nyong et la Communauté TSOUNG AMANDE représentée par monsieur ZAGO Augustin responsable de la gestion définit les modalités de gestion de la Forêt Communautaire dont les limites sont fixées comme suit.

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DES FORETS  
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT - NYONG

COPIE - 42156  
LE 13/05/2002  
MINISTRE 3000 369

14 MAI 2002  
100

PREFECTURE D'HAUT-NYONG  
COPIE ORDINAIRE  
9 MAI 2002  
398

Fait a Abong - Mbang le 13 MAI 2002

## LU ET APPROUVE

Le Gestionnaire

Désigné par la Communauté

**TSOUNG AMANDE**

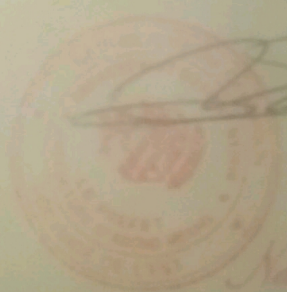
ZOGO Augustin Technicien  
Des eaux et forêts 2<sup>ème</sup> Adjoint  
au

Maire de la Commune Rurale  
de  
Doumé

Le Ministre chargé des forêts  
représentés

PAR

**NANA Jean**  
Préfet du Département du  
Haut - Nyong



*Nana Jean*

*ZOGO Augustin*